

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 29/09/2025

Présents : Fabienne CHARMETANT, Wilfried RODEMET, Bérénice MACRI FALCONNET, Éric TEYSSIER, Olivier LEVEQUE, Jean-Claude BALMON, Salem BENNACER, Jérôme DELANNE, Michael FAVIER, Daniel JANIN, Céline SAVOYE.

Excusés ayant donné procuration : Wanda CANALE procuration à Fabienne CHARMETANT
Frédérique SEVE procuration à Céline SAVOYE

Absents : Wanda CANALE, Géraldine LANDES, Liliane DELOYE, Yves THOME, Marcelle MOREL, Frédérique SEVE.

Secrétaire de séance : Bérénice MACRI FALCONNET

Approbation à l'unanimité par le Conseil Municipal du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 juillet 2025

Arrivée de M. Olivier LEVEQUE à 20h45

DELIBERATIONS :

1. VALIDATION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE - D20250930

Madame le Maire présente le RPQS 2024, proposé par Eau+01.

Monsieur Janin, Conseiller, ouvre une discussion sur le mode de calcul de l'équivalent-habitant. Mme MACRI FALCONNET Bérénice, Maire-adjointe lui rappelle les modes de calculs appliqués avec le chiffre de 2, 38 équivalent-habitant par logement retenu par l'Agence de l'Eau, chiffre issu de l'INSEE au niveau national à comparer avec le théorique calculé à partir du recensement communal et du nombre d'abonnés qui s'élève à 2,02.

Madame le Maire souligne que, concernant l'épandage des boues de la Station de Bellegarde, il n'y a plus qu'un seul agriculteur, situé sur Ambronay qui accepte encore de les prendre en charge. Concernant la Station du Village, 4 casiers ont bien été curés par l'entreprise ASE, en novembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➡ VALIDE le RPQS 2024 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2. VALIDATION DE DEVIS D'ETUDE POUR LA MISSION « HYDROGEOLOGIE » - D20250931

Madame le Maire informe l'assemblée que Monsieur Christian DOCHE, ingénieur Hydraulicien du cabinet MONTMASSON, a lancé une consultation pour une mission de diagnostic hydrogéologique pour la STEP de bellegarde. Une seule entreprise a répondu : l'entreprise YGEO.

L'entreprise YGEO fait une proposition technique et financière pour un montant total de 6 500.00 € HT, soit 7 800.00 € TTC.

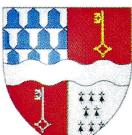
Madame le Maire propose de valider cette proposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

➡ VALIDE la proposition de l'entreprise YGEO, pour un montant de 6 500.00 € HT, soit 7 800.00 € TTC.

➡ AUTORISE Madame le maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Adopté à l'unanimité



3. VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ETUDE TOPOGRAPHIQUE DE LA STEP DE BELLEGARDE - D20250932

Madame le Maire rappelle que le cabinet MONTMASSON, a lancé une consultation pour une mission d'étude topographique pour la STEP de Bellegarde.

Deux entreprises ont répondu :

1/ COSMOS GEOMETRES EXPERTS	4 250.00 € HT	soit	5100.00 € TTC
2/ DVL TOPO	2 749.00 € HT	soit	3 298.80 € TTC

Madame le Maire propose de choisir l'entreprise dont l'offre est la moins disante, soit DVL TOPO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ➡ VALIDE l'offre de l'entreprise DVL TOPO pour un montant de 2 749.00 € HT, soit 3 298.80 € TTC.
- ➡ AUTORISE Madame le maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Adopté à l'unanimité

4. VALIDATION DU CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'ETUDE GEOTECHNIQUE DE LA STEP DE BELLEGARDE – D20250933

Madame le Maire rappelle que le cabinet MONTMASSON, a lancé une consultation pour une mission d'étude géotechnique pour STEP de bellegarde.

Trois entreprises ont répondu :

1/ KAENA	29 930.00 € HT	soit	35 916.00 € TTC
2/ GEOTEC	34 470.00 € HT	soit	41 364.00 € TTC
3/ EQUATERRE	38 700.00 € HT	soit	46 440.00 € TTC

Madame le Maire propose de choisir l'offre de l'entreprise la moins disante, soit l'entreprise KAENA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ➡ VALIDE l'offre de l'entreprise KAENA pour un montant de 29 930.00 € HT, soit 35 916.00 € TTC.
- ➡ AUTORISE Madame le maire à signer tout document en rapport avec ce dossier.

Adopté à l'unanimité

5. RIFSEEP - MODIFICATION DES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU REGIME INDEMNITAIRE - D20250934

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2017016 du 22 mai 2017 de mise en place du nouveau régime indemnitaire RIFSEEP, ainsi que ses modifications par délibération 20230522 du 2 mai 2023 et la délibération 20240413 du 8 avril 2024.

Madame le Maire explique qu'elle souhaite uniformiser les groupes afin de les rendre plus homogènes.

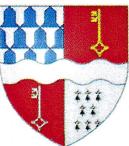
Madame le Maire propose une première modification dans le montant de référence de base annuel, pour ce qui concerne le Complément Indemnitaire Annuel, comme suit :

Groupe	Montant de base annuel		Modification proposée
	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise	Complément Indemnitaire Annuel CIA	
Groupe 1	10 000.00 €	3 000.00 €	3 600.00 €
Groupe 2	7 000.00 €	1 260.00 €	1 600.00 €
Groupe 3	5 000.00 €	1 200.00 €	1 500.00 €

Le montant de base annuel de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise reste inchangé.

Elle propose également de modifier le paragraphe 4 – CIA – Modalités ou retenues pour absence en rajoutant les modalités d'attribution pour les personnes partant à la retraite dans l'année civile, comme suit :

En cas de départ à la retraite d'un agent au cours de l'année civile, la base du CIA sera calculée au prorata temporis des mois dit « actifs » de l'agent.



Le Conseil Municipal, entendu l'exposé, après en avoir délibéré,

- VALIDE la modification d'attribution du RIFSEEP tel que proposée, soit :

Groupe	Montant de base annuel	
	IFSE	CIA
Groupe 1	10 000.00 €	3 600.00 €
Groupe 2	7 000.00 €	1 600.00 €
Groupe 3	5 000.00 €	1 500.00 €

- VALIDE la modification des conditions d'attribution de la part « CIA » dans le paragraphe 4 de la délibération du 22 mai 2017 -Modalités ou retenues pour absence », et ainsi rajouter le paragraphe suivant :

« En cas de départ à la retraite d'un agent au cours de l'année civile, la base du CIA sera calculée au prorata temporis des mois dit « actifs » de l'agent.

Adopté à l'unanimité

6. QUESTIONS DIVERSES

➤ Premiers retours très positifs du changement de prestataire pour la livraison des repas du restaurant scolaire : SHCB obtient une note de 4.10/5 via l'application WeLunch, téléchargeable par les parents.

On observe également moins de gaspillage. Une animation est prévue par le prestataire le 7 novembre 2025 sur le thème du « petit déjeuner ».

➤ Enquête sur la mobilité lancée par la CCRAPC : peu de réponses des Priaysiens. Un atelier pour les habitants est prévu sur le mois d'octobre 2025 ainsi que pour les entreprises.

➤ Mme le Maire et 2 de ses adjoints sont allés visiter le site ORGANOM de la Tienne à Viriat pour les OM et le site SYDOM à Lons-le-Saunier pour les sacs jaunes. Madame Le Maire précise que le site peut également se visiter pour les particuliers.

➤ Résumé de la réunion du Conseil Communautaire.

➤ Révision du PLU : l'enquête publique s'achèvera le samedi 3 octobre 2025 comme convenu.

➤ Le nouvel abribus des Carronnières sera installé sur la semaine 41 ou la semaine 42.

➤ Conseil Municipal des Jeunes : Le logo est à l'étude.

Le CMJ souhaite proposer des aménagements au city stade après connaissance du budget possible : tables de ping-pong, arbres, bancs...

Clôture de la séance à 22h15.

Le Maire,

Fabienne CHARMETANT



Le Secrétaire de séance,

Bérénice MACRI-FALCONNET

Bérénice Macri-Falconnet